



Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le cinq juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-huit juin s'est réuni dans la salle de mairie sous la présidence de Mme Catherine SCHAEFFER, Maire.

Présents : Valérie BERTOIS, Marie-Josèphe FRAICHARD, Cyrill JAUSSAUD, Yves JAVOUREZ, Sébastien MONNET, Frédéric PERRET, Ouahiba TOURNIER, Yannick TREILLES

Absents : Maïa BERTHELON, Jérôme DAUNAY

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe FRAICHARD.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 mai 2021 :

Le compte rendu du conseil du 17 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

Création d'un poste d'agent de maîtrise principal :

Suite à l'avancement de grade de Mr Raphaël Verpillat, il convient de délibérer sur ce changement de situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 6 juillet 2021.

Délibération pour ratios d'avancement de grade :

Le maire informe le conseil municipal qu'il appartient désormais à la collectivité de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade. La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).

Vu l'avis du comité technique en date du 29 juin, le maire propose à l'assemblée de fixer à partir de l'année 2021 le ratio à 100 % pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte cette proposition.

Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2020 :

Yannick TREILLES présente au conseil Municipal le rapport sur la qualité et le prix de l'eau pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce rapport.

Redevance occupation du domaine public par Orange :

Au titre de l'occupation du domaine public par ses réseaux, le propriétaire de réseau ORANGE verse à la commune une redevance à raison de 55.05 € par km de réseau aérien et 41.29 € par km de réseau souterrain, soit un montant total de 231 € pour la commune.

Un titre de recette de ce montant sera émis à l'attention d'ORANGE.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette tarification de redevance

Le maire, Catherine SCHAEFFER